

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

RÉAGISSONS !
BRISONS LE
SILENCE

3919



Numéro national gratuit (fixe et mobile)



La situation sanitaire engendrée par la Covid-19 a mis en lumière le lourd tribut que les femmes ont dû payer à la crise. Partout dans le monde, elles ont été touchées par le chômage, certaines basculant dans la pauvreté. En France, beaucoup ont été contraintes de jongler entre vie professionnelle et activités familiales.

Les phases de confinement ont été marquées par une hausse des signalements de violences exercées à l'encontre des femmes. En 2020, 477 auteurs de violences conjugales ont été déférés au parquet de Lyon, contre 384 en 2019.

Ces chiffres appellent un engagement accru de la part de l'État et des collectivités. Aux côtés des associations, la Ville de Lyon renforce les dispositifs de lutte contre les violences exercées à l'encontre des femmes.

La Ville de Lyon s'engage donc fortement au travers de multiples actions :

- La prévention contre les discriminations sexistes, notamment en milieu scolaire
- Le soutien aux associations
- Le financement de permanences d'accueil gratuites, anonymes et confidentielles dans les mairies des 3, 7, 8 et 9^e arrondissements
- La formation du personnel municipal
- La mise à disposition de logements pour les femmes victimes de violences avec ou sans enfant
- L'accueil et l'orientation des victimes par des intervenant-es sociaux en commissariat
- L'éclairage juridique sur les droits des victimes avec les juristes des Maisons de justice et du droit

La Ville s'engage. Les habitant-es aussi : témoins de violence, vous avez un rôle fondamental. Sauvons des vies : appelons le 17 ! Nous sommes tous et toutes responsables du respect des droits humains.

Florence Delaunay, Adjointe au Maire de Lyon déléguée aux droits et égalités

Mohamed Chihi, Adjoint au Maire de Lyon délégué à la sûreté, sécurité, tranquillité

Quelques chiffres

Issus de l'étude nationale du Ministère de l'intérieur sur les morts violentes au sein du couple en 2019 et de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF)

- 1 femme est tuée tous les 3 jours et demi par son conjoint ou ex-conjoint
- 102 femmes ont été tuées (et 23 hommes dont 19% étaient auteurs de violences)
- 14 enfants sont décédés lors de ces violences
- Les violences conjugales ont tué 156 personnes en 2020 (femmes, hommes, enfants, victimes collatérales)
- 30% des auteurs se sont suicidés après les faits
- Les homicides commis dans le cadre conjugal représentent 17% de l'ensemble des homicides
- 1 femme sur 10 est victime de violences
- Une femme est victime de viol toutes les 8 minutes (plus de 90 000 viols par an)
- On estime à 3,6 milliards d'euros par an le coût total des violences conjugales pour la société

Dans le Rhône, 3 femmes ont été tuées en 2020 dans le cadre de violences conjugales.

Qu'est-ce que les violences contre les femmes ?

- **Physiques** : coups et blessures
- **Verbales** : moqueries, insultes, chantages, menaces
- **Sexuelles** : relations forcées, viols (y compris dans le couple), mutilations
- **Psychologiques** : comportements ou propos humiliants, contrôle vestimentaire, harcèlement, confiscation des papiers, isolement
- **Économiques** : contrôle des dépenses, privation des moyens et des biens

Ces infractions, toutes punies par la loi, englobent les violences sur les (ex) conjoints, (ex) concubins ou (ex) partenaires de PACS.

Que dit la loi ?

SONT DES DÉLITS :

- **Les violences conjugales** (avec ou sans ITT : Incapacité Temporaire de Travail)
- **Le harcèlement au travail, au sein du couple, dans la rue, et dans toutes les circonstances de la vie** (exemple : l'envoi de courriels ou appels téléphoniques malveillants)
- **Le harcèlement sexiste et sexuel.**

EST UN CRIME :

- **Le viol** : la peine est aggravée s'il est commis par le conjoint, concubin ou partenaire de PACS.

EN CAS DE DANGER IMMÉDIAT :

APPELEZ LA POLICE - LA GENDARMERIE (17), OU LES POMPIERS (18)

Si vous êtes victime de violence ou informé-e d'une situation de violence : appelez le 3919 ou allez voir une association spécialisée.

Les victimes en possession ou non d'un certificat médical peuvent porter plainte 24h sur 24, 7jours sur 7, dans n'importe quel commissariat de Police, à la Gendarmerie ou auprès du Procureur de la République en écrivant au Tribunal Judiciaire.

QUELQUES CONSEILS :

- Garder les papiers importants (pièce d'identité, carte vitale, certificats médicaux...) en lieu sûr et accessible. Si le conjoint dérobe les papiers d'identité ou le titre de séjour lors d'un voyage à l'étranger, le consulat français peut délivrer un visa de retour.
- Identifier les personnes et les lieux où trouver de l'aide
- Rassembler des témoignages de parents, ami-es, collègues, témoins des violences dont les déclarations viendront renforcer celles de la victime
- Faire faire un certificat médical le plus détaillé possible
- Dans une situation de danger, si la victime quitte le domicile conjugal avec ou sans les enfants, il est conseillé de le signaler au commissariat.

Permanences gratuites

La Ville de Lyon, en partenariat avec l'association VIFFIL SOS-femmes (Violences Intra-Familiales Femmes Informations Libertés), organise des permanences en mairies d'arrondissement. L'entretien est gratuit, sans rendez-vous, confidentiel et anonyme.

Ces lieux offrent **un accueil, une écoute**

- pour celles qui craignent l'émergence de la violence
- pour celles qui connaissent déjà la violence :

un soutien dans les démarches juridiques, administratives et sociales,
une orientation vers d'autres services.

Les femmes de tous les arrondissements peuvent venir, selon leur choix, dans l'une de ces permanences.

- **Mairie du 3e**

215 rue Duguesclin
04 78 95 83 50
Les lundis de 14h à 16h30

- **Mairie du 7e**

16 place Jean Macé
04 72 73 68 00
Les vendredis de 9h30 à 12h

- **Mairie du 8e**

12 avenue Jean Mermoz
04 72 78 33 00
Les jeudis de 9h30 à 12h

- **Mairie du 9e**

6 place du marché
04 72 19 81 81
Les mardis de 14H à 16H30

- **Permanences de VIFFIL
Villeurbanne**

167 cours Tolstoï
Les jeudis de 9h30h à 12h
04 78 85 76 47

- **Permanences de VIFFIL
Saint-Fons**

Maison des associations
1 allée Paul Langevin
Les mardis de 9h 30 à 12h
04 78 85 76 47

Écoute, accompagnement

Association VIFFIL

(Violences intra-familiales
Femmes Informations Libertés)
156 cours Tolstoï - Villeurbanne
04 78 85 76 47

Association CIDFF

(Centre d'information sur les droits
des femmes et des familles)
18 place Tolozan (1er)
04 78 39 32 25

Femmes solidaires

Accueil sur rdv le mardi
de 16h à 19h
07 81 98 32 46

Planning familial

Ecoute, information,
accompagnement : sans rdv
Consultation médicale : avec rdv
2 rue Lakanal - Villeurbanne
04 78 89 50 61

GAMS

(Groupe pour l'abolition des
mutilations sexuelles et mariages
forcés)
Permanence sur rdv : 06 50 96 71 20
ou gamsrhonalpes@gmail.com
Centre social Bonnefoi,
11 rue Turenne (3è)

FIJI Auvergne Rhône-Alpes

(Femmes informations juridiques
internationales)
Droit international de la famille
64 rue Paul Verlaine - Villeurbanne
04 78 03 33 63

Association LE MAS

(Mouvement d'action sociale)
Service Info-Droits-Victimes
17 rue Crepet (7e)
04 78 60 00 13

Filactions

Prévention des violences sexistes
et conjugales notamment
auprès des jeunes.
04 78 30 63 50

Collectif Metoo Lyon

- Tous les jeudis sauf le 1er du mois,
de 18h30 à 20h30 :
Permanence d'écoute individuelle, gratuite
et anonyme (1er)
- 1er jeudi du mois 18h30-20h30 :
groupe de parole
Dans les 2 cas, inscription obligatoire sur
collectifmetoolyon@gmail.com

Maisons de Justice et du Droit

Permanences d'accès au droit,
sur rendez-vous
horaires sur lyon.fr

- **MJD Lyon sud**

32 avenue Jean Mermoz (8e),
04 78 74 00 42

- **MJD Lyon Nord**

1 rue du Chapeau rouge (9e),
04 72 85 67 90 (accueil en
LSF le 1er jeudi du mois)

Barreau de Lyon

Consultation gratuite des avocat-es
sur rendez-vous
www.barreaulyon.com

NE LAISSONS PAS LA VIOLENCE S'INSTALLER. RÉAGISSONS !

www.arretonslesviolences.gouv.fr

3919 

Numéro national gratuit (fixe et mobile)



Police nationale

Permanences d'intervenant-es sociaux
en commissariat sur rdv
04 72 07 38 06

Commissariats :

- 1er/4e : 18 place Louis Pradel
- 2e : 47 rue de la Charité
- 3e/6e : 11 rue Saint-Jacques
- 5e : 15 rue des Anges
- 7e-8e : 40 rue Marius Berliet
- 9e : 29 rue Berjon

Numéros utiles

- Police : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Hébergement d'urgence : 115
- Urgence personnes sourdes : 114 (sms)

Numéros nationaux

- **Violences femmes info : 3919**
appel anonyme et gratuit depuis fixe
et mobile, 24H24, 7/7journs
- **Viol SOS femmes**
0800 05 95 95
du lundi au vendredi de 10h à 19h
(appel gratuit et anonyme)
- **Ecoute violences femmes handicapées**
**Association femmes pour le dire, femmes
pour agir :**
01 40 47 06 06 ; les lundis 10h-13h,
14h30-17h30 et les jeudis 10h-13h
- **Tchat anonyme, sécurisé et gratuit
fait par et pour les jeunes**
Association en avant toutes
www.commentonsaime.fr,
du lundi au samedi 10h-21h
- **Plateforme de signalement en ligne**
Police Gendarmerie anonyme et gratuite ,
7journs/7 24h/24 :
<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Découpe ton violentomètre



**Solidarité
Femmes** | **3919**
appel anonyme et gratuit
Fédération Nationale

3919  **Numéro national gratuit (fixe et mobile)**

17  **En cas de danger immédiat**



Ta relation est saine quand il...

PROFITE

- 1 Respecte tes décisions et tes goûts
- 2 Accepte tes ami-e-s et ta famille
- 3 A confiance en toi
- 4 Est content quand tu te sens épanoui
- 5 S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble

Il y a de la violence quand il...

VIGILANCE: DIS STOP !

- 6 T'ignore des jours quand il est en colère
- 7 Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose
- 8 Rabaisse tes opinions et tes projets
- 9 Se moque de toi en public
- 10 Te manipule
- 11 Est jaloux en permanence
- 12 Contrôle tes sorties, habits, maquillage
- 13 Fouille tes textos, mails, applis
- 14 Insiste pour que tu envoies des photos intimes
- 15 T'isole de ta famille et de tes ami-e-s

Tu es en danger quand il...

PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE

- 16 Te traite de folle quand tu lui fais des reproches
- 17 "Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît
- 18 Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe
- 19 Menace de se suicider à cause de toi
- 20 Te touche les parties intimes sans ton consentement
- 21 Menace de diffuser des photos intimes de toi
- 22 T'oblige à regarder des films pornos
- 23 T'oblige à avoir des relations sexuelles
- 24



Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

Le violerntomètre

Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919 *

* Appel anonyme et gratuit